Les subsides

avait été question à la Chambre il y a un ou deux ans, lors du débat sur la Constitution et autres mesures que le gouvernement devrait adopter pour consolider son pouvoir. Pourtant on pourrait faire des miracles, si seulement le gouvernement voulait bien changer d'attitude.

Le gouvernement aurait rendu un fier service au secteur de l'élevage du bétail, s'il s'était donné la peine de mieux collaborer à la mise sur pied de ce programme. Il aurait dû prendre part à ces pourparlers et encourager les participants à élaborer un programme. Il aurait pu annoncer les fonds qu'il comptait consacrer éventuellement au projet. Le gouvernement sait, étant donné son expérience, que les provinces se sont mêlées de la partie simplement parce qu'il a refusé d'intervenir en matière de stabilisation des prix de la viande rouge.

Le ministre a fait preuve d'impéritie et de négligence dans ce domaine. C'est pour cette raison que les quatre provinces qui produisent 80 p. 100 du bétail au Canada ont dû se concerter. Elles viennent dernièrement de ratifier une entente de principe concernant la mise en œuvre d'un programme tripartite, pour ainsi dire, auquel participeraient les provinces, les producteurs et le gouvernement fédéral. Mais nous ne savons toujours pas si le gouvernement acceptera de collaborer et, le cas échéant, combien il est disposé à investir dans le projet. D'après les renseignements dont je dispose, les plans d'action du gouvernement ont déjà été établis en prévision de l'échec des provinces à conclure une entente. Cette attitude est ridicule de la part du gouvernement fédéral et du ministre. Ils se trouvent dans l'incapacité de négocier quoi que ce soit lors des réunions. Ils refusent de dévoiler la somme d'argent qu'ils sont disposés à accorder pour assurer la concrétisation du programme.

Mais parlons de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Je recommande que l'on ait recours à cette loi. On doit aux producteurs de la Colombie-Britannique depuis 1982 un paiement au chapitre de la stabilisation des prix. La somme due n'a pas encore été versée. Pour que la loi sur la stabilisation des prix agricoles soit vraiment efficace, il faut la remanier en matière de délais impartis. Le délai est passé de dix à cinq ans et on pourrait soutenir qu'il conviendrait de le ramener à trois ans en moyenne. En fait, quel que soit le programme appliqué, il incombe au gouvernement et au ministre actuel de veiller à ce qu'il le soit de façon à ce que les paiements soient effectués au moment opportun. Les producteurs de la Colombie-Britannique ont réussi à survivre une année entière sans recevoir aucun paiement. Cela remet en question le sérieux avec lequel le ministre assume les tâches qui lui incombent.

• (1220)

Mon temps de parole est presque écoulé et je voudrais conclure, si possible, en faisant deux ou trois propositions qui ne permettront pas de résoudre tous les problèmes, mais qui prouveront au moins aux producteurs que le gouvernement sait que l'agriculture est dans une situation très précaire, et qu'il reconnaît l'importance de ce secteur dans un pays comme le nôtre. Je n'ai pas parlé de l'importance que revêt l'agriculture sur le plan de la balance des paiements, puisque les exportations de denrées agricoles représentent près de 9 milliards de dollars. Je n'ai pas parlé des problèmes que le ministre feint d'ignorer dans la plupart des autres secteurs agricoles comme l'élevage du mouton ou la loi de stabilisation concernant le grain de

l'Ouest. Je n'ai pas parlé de tous ces problèmes. Si j'avais 20 minutes de plus à ma disposition, monsieur le Président, je pourrais souligner tous les secteurs de responsabilité que le gouvernement et le ministre ont négligés.

Je voudrais proposer en premier lieu au ministre de prendre au sérieux la loi sur la stabilisation des prix agricoles et de veiller à ce que les effectifs de son ministère soient suffisants pour l'appliquer convenablement, afin que les paiements soient effectués à temps et le plus rapidement possible après les récoltes, dès que l'on dispose des données voulues pour déterminer si un paiement s'impose ou non. C'est le moins que puisse faire le ministre, et cette mesure aura des répercussions sur tous les agriculteurs du pays.

Je voudrais demander également au ministre de prendre des mesures le plus rapidement possible pour relever le montant des avances en espèces, ce que tous les secteurs agricoles demandent depuis longtemps. Une telle disposition ne coûtera presque rien au gouvernement parce que, comme je l'ai déjà dit, les événements passés prouvent que les pertes ont été minimes. Lorsque le gouvernement prélève de l'intérêt, comme chacun le sait, celui-ci est calculé sur de l'argent emprunté au taux préférentiel moins un quart de pour cent.

De telles décisions ne seraient pas révolutionnaires, mais elles montreraient au moins au secteur agricole que le gouvernement et le ministre s'intéressent à l'agriculture et qu'ils veulent en accroître le rendement pour que les Canadiens continuent d'être bien servis. Ce qui compte avant tout, c'est que l'agriculture continue à fournir aux jeunes agriculteurs le travail dont ils ont tellement besoin.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai constaté que le député de Portage-Marquette (M. Mayer) avait passé une bonne partie de son temps à parler de trois questions. Deux d'entre elles avaient trait aux avances de fonds et à de meilleures facilités de crédit. J'en parle comme s'il s'agissait de deux sujets différents, mais ces deux questions ont trait l'une et l'autre au manque d'argent. Le troisième sujet est celui des programmes de stabilisation et c'est à ce propos que je voudrais poser une question.

Le député semble penser que les programmes de stabilisation actuels fonctionnent bien et que leur seule faiblesse provient du fait que l'on établit la moyenne sur un trop grand nombre d'années. Il a proposé de faire les calculs à partir d'une période de trois ans plutôt que d'une période de cinq ans comme on le fait maintenant. Le député ne pense-t-il pas que le fait de calculer la moyenne en fonction des prix du marché pendant ces cing, dix ou trois années fausse fondamentalement la formule? Ne convient-il pas que ce serait préférable d'instaurer un système qui se fonde sur les coûts plutôt que sur les prix et de mettre au point une formule qui suivrait la courbe des coûts d'année en année? Cela ne donnerait-il pas plus de stabilité aux producteurs? Pourquoi n'a-t-il pas proposé une formule basée sur les coûts au lieu de se contenter d'essayer d'améliorer et d'adapter l'ancienne formule basée sur les prix du marché?

M. Mayer: Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Si le député veut parler de tous les aspects de la stabilisation, cela prendra beaucoup de temps parce que ce sujet est très complexe. Tout ce que j'ai dit, c'est que le gouvernement devrait au moins s'occuper sérieusement des programmes qui existent déjà et les administrer comme la loi le prévoit.